

Argent

- Visibilité web
- Brochure touristique
- Plan local de professionnalisation
- Communication de vos bons plans

Moins de 50 couverts	145.83€ HT	175€ TTC
De 51 à 100 couverts	229.17€ HT	275€ TTC
101 couverts et plus	291.67€ HT	350€ TTC

Or : + 150€ TTC (125€ HT)

- Visibilité web
- Brochure touristique
- Plan local de professionnalisation
- Communication de vos bons plans
- Article de blog
- Outil et services
- Publication réseaux sociaux
- Bons plans et réductions de l'office
- Accès VIP
- Actus et chiffres clés
- Mise à disposition espace de vente / promotion

Moins de 50 couverts	270.83€ HT	325€ TTC
De 51 à 100 couverts	354.17€ HT	425€ TTC
101 couverts et plus	416.67€ HT	500€ TTC

OPTIONS **

<input type="checkbox"/> Bannière publicitaire site internet	50€ HT	60€ TTC	<input type="checkbox"/> Publications réseaux sociaux	333,33€ HT	400€ TTC
<input type="checkbox"/> Encart publicitaire éditions papier	700€ HT	840€ TTC	<input type="checkbox"/> Publications écrans de diffusion	83,33€ HT	100€ TTC

** à partir de

TOTAL

Modalités et conditions de règlements

- Par chèque à l'ordre de Quai Cyrano
- Par virement bancaire
- Je souhaite régler sur facture

Merci de renvoyer le bon de commande

Par mail : pauline.buligan@quai-cyrano.com
Par courrier : Quai Cyrano - 1 rue des Récollets - 24100 Bergerac

Afin de faciliter le traitement des règlements, merci de préciser **QCP 2024**

Vos coordonnées

Raison sociale : _____

Adresse de facturation : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

Validation

Nom du signataire : _____

Fait à : _____

Le : _____

MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS QUAI CYRANO 2024

Visibilité sur www.pays-bergerac-tourisme.com et sur les sites web partenaires

Les informations vous concernant sont issues de la base de données départementale (SIRTAQUI) mise à jour chaque année avec les éléments que vous transmettez à Quai Cyrano, par le biais de la saisie en ligne.

Les établissements d'une même catégorie/activité sont classés par zone géographique en valorisant les classements et labels, puis au sein de chaque zone, le tri est aléatoire.

Le nombre et la nature des labels, certifications et services associés à votre établissement sont apposés dans la limite des contraintes techniques de nos supports.

Le texte de présentation de votre établissement pourra être réécrit tout ou en partie par Quai Cyrano sans validation préalable, par souci de cohérence avec la ligne éditoriale de chacun des supports et dans un souci de qualification des contenus.

Les textes et photos confiés à Quai Cyrano pourront être utilisés pour toutes les actions de promotion de la destination sur tous supports (print & web). Le détenteur des photos doit s'assurer que celles-ci sont libres de droit (cessible à un tiers) et mentionner les crédits obligatoires pour la diffusion. Dans le cas contraire, Quai Cyrano s'autorise à ne pas les publier sans en informer au préalable le prestataire.

En l'absence d'une sélection de photos transmises dans les délais impartis ou ne respectant pas les contraintes techniques, Quai Cyrano se réserve le droit d'effectuer des choix unilatéraux.

Quai Cyrano ne saurait être tenu responsable des politiques et conditions d'accès ou d'affichage mises en œuvre sur les sites partenaires.

Encarts publicitaires sur les supports print :

L'emplacement et l'intégration de votre encart publicitaire dans les brochures se feront sous réserve de la cohérence éditoriale et de la place disponible au moment de votre commande.

Votre encart publicitaire dans les brochures, au format : Haute Définition 300dpi – JPEG ou PDF, doit être transmis à Quai Cyrano pour le 31 janvier 2024 dernier délai.

Engagements de Quai Cyrano

Quai Cyrano s'engage à veiller au bon déroulement de ses prestations et de celles proposées en partenariat avec Dordogne Périgord Tourisme.

Quai Cyrano s'engage à communiquer aux opérateurs touristiques la liste des interlocuteurs dédiés selon leur domaine d'intervention.

Quai Cyrano s'engage à tenir informé le prestataire des évolutions éventuelles de ses supports et de leurs fonctionnalités.

Engagements du prestataire

Le prestataire s'engage à traiter toute plainte transmise par Quai Cyrano dans un délai de 15 jours après que l'Office de Tourisme ait envoyé un accusé de réception au visiteur ; en cas de plaintes répétées auprès de nos services, Quai Cyrano se réserve le droit de visiter votre établissement et/ou de suspendre le partenariat en cours sans dédommagement aucun.

Le prestataire autorise la conservation et le traitement des données à caractère personnel. Il s'engage à signaler toute modification en cours d'année en cas de changements ou nouveautés (tarifs, coordonnées, services, équipements...). Ces modifications ou informations seront prises en compte dans la mesure où elles sont compatibles avec le logiciel de traitement de données.

Le prestataire s'engage à fournir toutes les pièces justificatives utiles à la finalisation du partenariat (dont classement, labels, mentions légales...).

Responsabilités et droits

Le prestataire atteste de la véracité des informations transmises à Quai Cyrano et lui concède ainsi qu'à ses partenaires (organismes publics ou privés) à titre non exclusif, les droits attachés aux données transmises, à savoir : les droits d'auteur, droits à l'image, droits de reproduction, d'adaptation, de modification et de diffusion par tout moyen et sur tout support (brochures touristiques, sites Internet, bornes multimédia etc.) en vue de promouvoir le tourisme. Il autorise ainsi Quai Cyrano et ses partenaires à utiliser et diffuser tous les supports photos ou vidéos fournis par ses soins. En vertu de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 et dans le cadre de la politique d'ouverture et de partage des données publiques (« Open data »), les informations transmises à l'Office de Tourisme seront mises à disposition du portail national datatourisme.fr. Les données issues du Système d'Information Régional Touristique d'Aquitaine pourront ainsi être réutilisées par des tiers : institutionnels, starts-up... Quai Cyrano ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de litige avec un tiers.

Durée de l'engagement mutuel

Le présent engagement vaut à compter de la signature et jusqu'au 31 décembre 2024